

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 14 Décembre 2023

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 56

Membres présents : 69

Pouvoirs : 14

Membres votants : 83

Date de la convocation : 08/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi quatorze décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Marie-Line BACHELOT, Anne BARTHOW, Caroline BEAUMONT, Valéry BEURIOT, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Jérôme BREEMEERSCH (Suppléant de Franck GIFFARD), Françoise CANU, Louis CHOAIN, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Edmond DESHAYES, Sylvie DESPRES, Dominique DESRATS (Suppléant de Jean-Baptiste VOISIN), Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Sara FERAUD, Pascal FINET, Claude GEORGES, Martine GOETHEYN, Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Sonia GUEDON, Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Simon JARAIE, Eric JEHANNE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Lucette LECLERCQ, Sébastien LERAT, Janine LEROUVILLOIS, Patrick LHOMME, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Donatien PETIT, Olivier PIQUENOT, Jean PLENECASSAGNE, Françoise PREYRE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Claude SPOHR, Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER.

Etaient absents/excusés : Michel AUGER, Christian BAISSÉ, Sandrine BOZEC, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Guillaume CROMBEZ, Jean-Claude DANIEL, Frédéric DELAMARE, Joël DESCAMPS, Christian DESLANDE, Michèle DRAPPIER, Gérard FAUCHE, Jean-Louis GROULT, Marie-Françoise LECLERC, Gérard LELOUP, Didier MALCAVA, Camille Brigitte PANNIER, Mickaël PEREIRA, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Ulrich SCHLUMBERGER, Nicolas SEYS, Denis SZALKOWSKI, André VAN DEN DRIESCHÉ, Josiane VARAISE, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Philippe WATEAU.

Pouvoirs : Sabrina BECHET (Donne procuration à Frédérique PARIS), Danielle CAMUS (Donne procuration à Sylvie DESPRES), Manuel CHOLEZ (Donne procuration à Janine LEROUVILLOIS), Camille DAEL (Donne procuration à Patrick HAUTECHAUD), Bernard FORCHER (Donne procuration à Frédéric SCRIBOT), Rémy LECAVELIER DESETANGS (Donne procuration à Lucette LECLERCQ), Didier LECOQ (Donne procuration à Philippe COUTEL), Françoise LEDUC (Donne procuration à André ANTHIERENS), Philippe MATHIERE (Donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX), Marion POULAIN (Donne procuration à Yannick LUCAS), Bruno PRIVE (Donne procuration à Georges MEZIERE), Jean-Jacques PREVOST (Donne procuration à Jean-Michel ADELIN), Jérôme VARANGLE (Donne procuration à Laure BONMARTEL), Guillaume WIENER (Donne procuration à Louis CHOAIN).

Délibération n° 190/2023 : Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Filière administrative

Dans le cadre des avancements de grades 2023, il convient de :

- Supprimer deux postes d'adjoint administratif à temps complet,
- Supprimer trois postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Pourvoir trois postes de rédacteur à temps complet,
- Supprimer trois postes de rédacteur à temps complet,
- Créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet et d'en pourvoir un à temps complet,
- Pourvoir un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Dans le cadre de l'activité des services, il convient de supprimer un poste d'adjoint administratif suite au non renouvellement d'un contractuel.

Filière culturelle

Dans le cadre des avancements de grades 2023, il convient de :

- Supprimer deux postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe,
- Créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet et d'en pourvoir un à temps complet,
- Supprimer deux postes d'adjoint du patrimoine à temps complet,
- Supprimer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Créer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Filière technique

Dans le cadre des avancements de grades 2023, il convient de :

- Supprimer un poste d'agent de maîtrise,
- Créer un poste d'agent de maîtrise principal,
- Supprimer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Créer un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Dans le cadre du recrutement de deux ingénieurs, il est nécessaire de pourvoir deux postes d'ingénieurs à temps complet.

Filière animation

Dans le cadre du recrutement d'un adjoint d'animation à temps complet, il est nécessaire de créer un poste.

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie de délibérer afin de modifier la durée hebdomadaire de service et d'adopter le tableau des effectifs actualisé au 1^{er} janvier 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

✓ **ADOpte** ce tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2024.

GRADES	POURVUS	DONT TNC	VACANTS	DONT TNC
Filière administrative				
Adjoint administratif	24	3	0	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	11	0	0	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	15	0	1	0
Rédacteur	14	0	3	0
Rédacteur principal de 2ème classe	8	1	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	4	1	2	0
Administrateur	1	0	0	0
Attaché	11	0	2	0
Attaché principal	1	0	1	0
Attaché hors classe	0	0	1	0
Directeur territorial	0	0	0	0
DGA 40 à 80 000 habitants	0	0	1	0
DGS 40 à 80 000 habitants	1	0	0	0
Total filière	90	5	11	0
Filière animation				
Adjoint d'animation	3	0	0	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	3	0	1	0
Adjoint d'animation principal 1ère classe	0	0	1	0
Animateur	3	0	0	0
Total filière	9	0	2	0
Filière culturelle				
Attaché de conservation du patrimoine	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique cl. N	2	2	2	1
Professeur d'enseignement artistique hors C.	2	1	0	0
Assistant d'enseignement artistique	11	10	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème Cl.	13	10	2	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère Cl.	12	6	0	1
Adjoint du patrimoine	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème Cl.	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 1ère Cl.	1	0	0	0
Assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère Cl.	1	0	0	0
Total filière	42	29	6	3
Filière sportive				
Educateur des APS	2	0	0	0
Educateur des APS principal de 2ème classe	0	0	0	0
Educateur principal de 1ère classe des APS	3	1	1	0
Total filière	5	1	1	0
Filière technique				
Adjoint technique	52	15	1	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	10	5	4	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	11	1	4	0
Agent de maîtrise	4	0	5	0
Agent de maîtrise principal	3	0	0	0
Technicien	10	1	3	0
Technicien principal de 2ème classe	0	0	1	0
Technicien principal de 1ère classe	9	0	0	0
Ingénieur	6	0	3	0
Ingénieur principal	2	0	2	0
Ingénieur en chef	0	0	0	0
Ingénieur en chef hors classe	0	0	0	0
Total filière	107	22	23	1
Total	253	57	43	4

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
69	14	83	0	83	0	83

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.